



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E59801

VALABLE JUSQU'AU 03/11/2026

ÉDITÉ LE

13/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1988

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/07/2018
40 000

Raison sociale : CANER

5 RUE LOUIS DACQUIN
59220 ROUVIGNIES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 344876172

Siret : 344 876 172 00075

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 35 860F

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F86752Y 1254 000 / 002 204411

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F86752Y 1254 000 / 002 204411

Téléphone : 03 27 48 18 31

Portable :

Site Internet : <http://caner.fr>

E-mail : contact@caner.fr

Fax : 03 27 48 33 64

Responsabilité légale :

ADVIZEOR (938 209 715) / REY JEAN MICHEL PRÉSIDENT / VAAST EMMANUEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Effectif moyen : 49

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	01/07/2025
3223	Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (Technicité supérieure) Mention RGE	01/07/2025
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	01/07/2025
3813	Parois en bardages complexes (Technicité supérieure) Mention RGE	24/01/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	09/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	09/11/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	09/11/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	29/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.